



Conditions Générales d'homologation et reconnaissance des grades

- Le DAN-FEKAMT se veut un label de qualité. Les DAN obtenus dans d'autres organisations ne sont pas mis en cause à la FEKAMT, néanmoins leurs conditions d'homologation en DAN-FEKAMT suivent les règles suivantes :
- Pas d'homologation pour les gens non-inscrits à la FEKAMT.
- Une période de probation minimale d'une année pleine de participation (2 timbres de licence) à la FEKAMT est nécessaire avant toute démarche concernant les reconnaissances et homologations de grades.
- L'homologation des grades obtenus dans des Fédérations et Associations délégataires ou non, quel que soit le niveau demandé, nécessite une présentation technique et un entretien avec le Jury qui pourra décider à quel niveau le candidat peut prétendre à un grade DAN-FEKAMT.
- Les homologations pour les 1er et 2ème DAN-FEKAMT sont effectuées dans les régions ou au sein des écoles et des groupes reconnus FEKAMT (détenteurs de la délégation officielle de la commission européenne des Hauts Dan de la FEKAMT).
- Les homologations pour les grades du 3ème au 5ème DAN-FEKAMT sont effectuées lors des évaluations de niveau Européen (en général à MONTIGNY le BRETONNEUX)
- Les homologations pour les grades de 6ème mois DAN-FEKAMT et plus sont effectuées lors des évaluations de niveau Européen. Elles comprennent une présentation technique étayée d'un mémoire soutenu devant le jury FEKAMT.
- **RAPPEL** : pour les niveaux d'évaluation ou d'homologation nécessitant un mémoire, il faut scrupuleusement respecter les textes définissant le plan et le contenu de ces documents importants qui sont représentatifs de l'évolution de chacun et en particulier de la composante SHIN . Ces mémoires ne sont pas une simple formalité. Ils sont une clé permettant d'accéder aux présentations techniques (Gi et TAI) des hauts DAN FEKAMT. C'est un des éléments majeurs de notre fédération, spécificité qui fait que le Dan FEKAMT a été reconnu comme officiellement différent des Dan (sportifs) des fédérations délégataires.
- Voir les recommandations pour la présentation du mémoire et pour la partie GI et TAI les règlements techniques (sur le site FEKAMT).